

Un enseignement contesté.

Le genre, le web et l'extrême droite

Lors de l'année scolaire 2024-2025, mon cours de Seconde sur la socialisation différenciée selon le genre a été diffusé sur les réseaux sociaux, accompagné d'une pétition pour remettre en question l'enseignement de cette thématique. Cet événement s'inscrit dans un large mouvement de fond d'attaques contre l'École et la science, et en particulier les sciences humaines. Dans cet article, je vais revenir d'abord sur le cours que j'ai dispensé et la réception qu'il a suscitée en classe, puis je décrirai la réaction à laquelle il a donné lieu sur les réseaux sociaux. Ensuite, j'expliquerai comment les institutions, à commencer par l'équipe de direction de mon établissement, se sont positionnées, pour terminer sur la façon dont j'ai vécu ces événements et les effets qu'ils ont pu avoir sur mes pratiques pédagogiques et mon rapport au métier.

Camille Charpentier
Professeure de
SES

Depuis plusieurs années, j'estimais qu'il manquait des éléments dans mon cours de Seconde, quand j'abordais la socialisation différenciée selon le genre avec les élèves. Ces derniers éprouvaient parfois des difficultés à comprendre la notion de « genre » et avaient tendance à essentialiser les inégalités genrées. J'ai donc décidé d'approfondir cette partie, notamment avec des mises en activité permettant de bien distinguer le sexe du genre, et de cerner dans quelle mesure la construction des individus procède de processus biologiques et de processus sociaux.

J'ai ainsi décidé de commencer cette partie du chapitre sur la socialisation par une activité intitulée « Qu'est-ce que le sexe ? », conçue autour de questions portant sur un extrait du documentaire Fais pas genre, diffusé par la Radio télévision suisse (Adet et Gonzalez, 2023). Cet extrait débute par une définition de la notion de « sexe », puis aborde l'intersexuation ainsi que l'ensemble des mesures prises – notamment par le corps médical – jusqu'à récemment en Europe pour conformer les corps des enfants intersexes à la norme de bicatégorisation des sexes (Laqueur, 1990 ; Löwy, 2003). Dans un « Faire le point », proposé aux élèves pour synthétiser les apports du cours, un questionnaire simple (Vrai/Faux) permettait d'interroger les élèves sur le caractère socialement construit de cette bicatégorisation.

Par ailleurs, j'ai proposé à certaines classes de clôturer le chapitre avec une activité : il s'agissait pour les élèves de réaliser un photo-reportage visant à documenter la façon dont les jeunes composent aujourd'hui avec les normes de genre^[1]. En accompagnement du photo-reportage, ils et elles avaient mené un court entretien sociologique avec l'un·e de leurs proches puis pris une photographie. Le projet s'est terminé par une exposition au Centre de documentation et d'information (CDI) du lycée.

Encadré : quel est le contexte de cet établissement ?

L'établissement où j'enseignais au moment de réaliser ce cours est un lycée polyvalent public qui scolarisait environ 1 600 élèves. Il comprenait alors une dizaine de classes de Seconde générale. Il se situe dans une agglomération de plus de 90 000 habitant·es, qui compte deux autres lycées, l'un public et l'autre privé, et historiquement, les deux lycées publics s'étaient réparti les filières générales. Ainsi, mon établissement était spécialisé dans les sciences dites « dures », avec en particulier des classes préparatoires en sciences de l'ingénieur. Il est tout à fait atypique en France, puisqu'il ne propose aucune spécialité de sciences humaines pour le baccalauréat général. De plus, jusqu'à il y a encore quelques années, ce lycée ne faisait pas partie de la carte scolaire : les élèves désireux·ses de s'y former devaient présenter un dossier pour y entrer. La particularité de son offre scolaire marquait nettement le profil socio-économique des élèves. D'une part, les effectifs y étaient composés d'une majorité de garçons : 80% en moyenne en filière générale sur les dernières années, soit environ 300 filles pour 1 300 garçons sur l'ensemble de l'établissement à la rentrée 2024. D'autre part, les élèves qui le fréquentent sont

[1] On s'inspire du travail de la photographe Camille Gharbi, « Devenir des hommes », réalisé en novembre 2023.

en grande majorité issus de catégories sociales favorisées : l'IPS de l'établissement s'élève à plus de 120, soit 20 points de plus que la moyenne nationale des lycées polyvalents.

Déroulement du cours en classe

Avant tout, précisons d'emblée que j'ai posé un cadre particulier pour ce cours. J'ai ainsi demandé aux élèves, de façon exceptionnelle par rapport aux autres cours, de ne pas partager leur opinion personnelle sur les sujets abordés. Dans un contexte politique où les questions liées au genre suscitent des polémiques et sont instrumentalisées par certains partis politiques, j'ai précisé qu'en classe, nous n'allions pas aborder ces débats, et que nous allions traiter uniquement des résultats de la recherche scientifique. De cette manière, j'ai tenté, d'une part, de circonscrire les activités réalisées en classe aux sciences sociales, en mettant de côté les débats politiques autour de cette question, et, d'autre part, de maintenir un climat pédagogique serein, tout en protégeant les éventuel•les élèves directement concerné•es par les problématiques que nous évoquions de potentielles micro-agressions (Richard, 2022). En ce sens, j'ai rappelé aux élèves qu'indépendamment des opinions personnelles de chacun•e, toute personne, quel que soit son genre ou son orientation sexuelle, a le droit au respect, et que les insultes et injures discriminatoires sont fermement punies par la loi. Ce faisant, j'ai invité les élèves à être vigilant•es quant à la façon dont ils et elles pouvaient s'exprimer.

Au-delà du cadrage spécifique mis en place dans la classe, le cours cherchait à amener les élèves à prendre du recul sur des choses qui semblaient aller de soi et à bien distinguer certains concepts : il s'agissait notamment de leur faire comprendre que le genre est socialement construit, de les amener à ne pas confondre « genre » et « sexe », et ainsi à analyser le caractère socialement construit du sexe en tant que catégorie. Dans l'ensemble, les élèves semblaient s'être approprié•es les objectifs d'apprentissage, ce que j'ai pu constater à la lecture de leurs rédactions argumentées (rédaction en binôme d'un paragraphe AEI^[2] pour traiter les sujets suivant : « Montrez en quoi le genre n'est pas biologique mais socialement construit »), et à la suite de l'activité finale (photo-reportage exposé au CDI). Plusieurs élèves ont également témoigné du fait qu'ils et elles avaient pris du recul sur ces questions à la suite du cours (« J'ai appris pas mal de choses »). Bref, les séances qui leur ont été consacrées se sont bien déroulées.

Ceci dit, ce travail a suscité des résistances chez certain•es élèves. Ces dernières m'ont été transmises à la fin du chapitre, lorsque j'ai demandé aux élèves d'écrire sur un bout de papier, de façon anonyme, comment ils et elles avaient vécu le cours (en termes d'émotions) et ce qu'ils et elles avaient pensé de la façon dont j'avais cadré le cours (en particulier concernant l'interdiction d'exprimer son opinion personnelle). À la question « Avez-vous des suggestions pour améliorer ce chapitre ? », quelques élèves ont répondu « Ne plus parler de ça ». Un élève a confié avoir été « énervé » par le cours. À part ces quelques rares réactions « négatives », la plupart – d'ailleurs surtout exprimées à l'oral en classe – témoignaient de leur difficulté à remettre en question des prénotions. Par exemple, dans une classe, P. a exprimé son incompréhension face aux mobilités de genre (Beaubatie, 2021) : « Mais madame, les trans, c'est une anomalie ! C'est pas naturel ! ». L'élève justifiait son propos en avançant que les animaux non-humains ne changent pas de sexe. Ce fut l'occasion de montrer que, contrairement aux idées reçues, certaines espèces animales changent de sexe au cours de leur vie (comme le mérrou) et que d'autres ont des pratiques homosexuelles (comme le bonobo) (Fillod, 2017). Dans une autre classe, lors d'une courte activité sur l'hétéronormativité, un groupe d'élèves s'est montré choqué et a exprimé du dégoût en apprenant que certaines personnalités publiques n'étaient pas hétérosexuelles (« Non, Lady Gaga est bi ! Pas elle ! », « Angèle, pansexuelle ? Le monde ne tourne pas rond. »). De mon point de vue, ces échanges oraux ont été riches car ils ont permis aux élèves d'exprimer certaines de leurs résistances par rapport à une réalité bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord et qui tend à être invisibilisée par les opérations de catégorisation ordinaire qui s'opèrent dans le monde social.

L'offensive réactionnaire

Avant de déchaîner les réseaux sociaux, ce cours avait déjà fait réagir quelques parents et élèves. En effet, deux mères m'avaient manifesté avec agacement leur désaccord avec le

^[2] Commune parmi les pratiques pédagogiques en Sciences économiques et sociales, la méthode d'argumentation AEI consiste à commencer par Affirmer un argument, pour ensuite l'Expliquer et enfin l'Illustrer avec un exemple.

contenu du cours. La première m'avait contactée par écrit via Pronote, en m'informant qu'elle refusait que son fils réalise l'activité finale du chapitre (le photo-reportage). Elle justifiait son positionnement en précisant que « la théorie du genre est fausse ». Plus loin dans les échanges de mails, elle m'avait également demandé de ne pas aborder en classe la dernière partie du cours qui traitait succinctement de l'hétéronormativité : « On trouve que c'est préférable de ne pas parler à l'école d'homosexualité, de personnes trans/bi etc... ». Plus tard, lors des réunions parents-professeur·es organisées par le lycée, une autre mère avait aussi manifesté avec mépris son désaccord avec le cours. Par ailleurs, l'exposition du projet de photo-reportage autour des normes de genre chez les jeunes, affichée pendant plusieurs semaines au CDI, avait été critiquée par quelques élèves. Un texte anonyme avait ainsi été affiché sur les grilles de l'exposition : « Foutaises. Propagande LGBT. Néo-féminisme inversé. ».

Mais l'offensive la plus virulente s'est déroulée sur les réseaux sociaux, début 2025. Un midi, en nous rendant à la cantine, la Conseillère principale d'éducation (CPE) des élèves de seconde générale m'a présenté un post Tiktok sur son téléphone : « Alerte à l'école. Les élèves d'une classe de seconde [...] ont découvert en cours de SES que la binarité des sexes n'est pas biologique, mais construite. Voici aujourd'hui ce qui est enseigné à nos enfants »[3]. La publication était assortie d'une image avec un enfant qui semble en détresse, d'un bandeau « Protégeons nos enfants », ainsi que d'une pétition généraliste initiée par le réseau Parents vigilants[4] et contestant le contenu de l'enseignement que j'avais dispensé.

Cette publication a été republiée sur différents réseaux sociaux, et elle a parfois été assortie de plusieurs pages du dossier documentaire que j'avais distribué aux élèves. Sur ces dernières, certains termes sont entourés (comme « La binarité des sexes est socialement construite »). La publication sur X a été vue 230 000 fois en 24 heures. Les commentaires se voulaient intimidants et mettaient en cause à la fois mon enseignement et le lycée. Certains étaient assortis d'images, comme des crocs de bouchers, d'autres appelaient à poser des bombes au lycée, plusieurs enfin appellent à l'action (« C'est bien beau les constats [...] mais les actions c'est mieux »). Pour terminer, certains internautes ont également cherché la page Google du lycée pour y dégrader sa note en publiant des commentaires négatifs sur l'enseignement que j'avais réalisé.

Les réactions institutionnelles

Si l'offensive en ligne a été très violente pour moi, j'ai eu de la chance à plusieurs égards. En premier lieu, parce que le proviseur de mon établissement a réagi conformément au protocole prévu dans les textes officiels. En effet, j'ai prévenu l'équipe de direction de vive voix le jour où j'ai pris connaissance de la publication sur Tiktok, et le proviseur a organisé un rendez-vous dans son bureau avec la proviseure-adjointe le lendemain matin à la première heure. Ce matin-là, il a profité du conseil pédagogique pour informer les membres de l'affaire qui me concernait et transmettre les éléments de réponse à apporter, à savoir qu'il est inadmissible qu'un·e enseignant·e voit le contenu de ses cours remis en question publiquement par des élèves ou des parents. Il leur a également demandé de m'apporter tout leur soutien, ce qu'il a aussi demandé à toute l'équipe des agent·es de la Région qui travaillent dans le lycée. Lors de la réunion dans le bureau du proviseur, l'équipe de direction m'a affirmé son soutien. Le proviseur a aussi spécifié qu'il était en lien étroit avec le Rectorat, où un service était dédié à de la veille numérique et que la diffusion de la publication sur X était surveillée mais qu'elle n'était pas alarmante jusque-là. Il m'a enfin demandé de lui envoyer tous les éléments de mon cours pour qu'il les transmette au Rectorat.

Au-delà de l'équipe de direction, j'ai également averti le jour-même plusieurs institutions par mail. J'ai en effet informé la collègue référente Égalité de l'établissement, l'inspecteur de SES, la Mission égalité de l'Académie (qui recense ce type d'incident) et mon syndicat (pour être soutenue et conseillée). La cellule juridique de mon syndicat m'a aidée en récoltant des

[3] La veille, l'algorithme du réseau social avait suggéré ce contenu à une collègue du lycée, qui l'avait ensuite transmis à la CPE en question.

[4] Se présentant sous le visage d'une association de parents d'élèves, Parents Vigilants, créée en septembre 2022, est le produit du parti politique Reconquête d'Eric Zemmour (voir sur ce point : Chambat, 2023). Elle compterait plus de 3 000 élu·es chez les parents d'élèves, et cherche à lutter contre ce qu'elle décrit comme le « grand endoctrinement » dispensé à l'École, qui véhiculerait des idéologies « woke » et « islamiste ». Les thématiques ciblées par le collectif concernent avant tout les questions LGBT+, les personnes migrantes et l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS). L'association est au cœur de plusieurs affaires de harcèlement en ligne d'enseignant·es.

preuves sur les réseaux sociaux et en caractérisant les faits pour lesquels je pouvais porter plainte[5].

Une semaine après la publication du post sur X, nous avons fait un point avec le proviseur. Il a souligné que le pic de diffusion de la publication était dépassé, autrement dit que l'agitation en ligne se calmait. Nous avons abordé les différentes procédures lancées et celles qu'il m'était possible de mettre en œuvre : il m'a informé des éléments du « Fait établissement »[6] qu'il avait renseigné, j'ai rempli le dossier de demande de Protection fonctionnelle [7] et nous avons discuté d'un éventuel dépôt de plainte[8].

Au sein du lycée, les collègues m'ont par ailleurs souvent apporté leur soutien, que ce soit de vive voix, quand on se croisait dans les couloirs ou à la cantine, ou encore par des messages personnels sur Pronote ou par SMS. Quelques rares collègues se sont plaint·es auprès de moi que cette affaire allait nuire à la réputation de l'établissement, en s'inquiétant notamment des avis négatifs laissés sur la page Google du lycée.

Questionnements conclusifs

Depuis les assassinats de Samuel Paty en octobre 2020 et de Dominique Bernard en octobre 2023, la communauté enseignante et les équipes administratives sont ébranlées. En effet, selon un Rapport d'information du Sénat de 2024, « il existe désormais une peur dans l'exercice du métier » et « le passage à l'acte à la suite d'une menace verbale est désormais perçu comme une éventualité » (Buffet et Lafon, 2024, p. 106). Je partage ce ressenti, d'autant plus que le contexte des premières semaines de 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux Etats-Unis et de l'expression décomplexée de positions fascistes, avec notamment le salut nazi d'Elon Musk. Aussi, les jours suivants la publication du post sur les réseaux sociaux, j'arrivais au lycée avec la peur au ventre, et je balayais du regard la zone autour du portail de l'entrée pour vérifier si des personnes attendaient mon arrivée. Je craignais que les commentaires publiés en ligne n'aient motivé des personnes prêtes à en découdre pour défendre leur position. En classe, j'étais encore plus précautionneuse que d'habitude quant aux termes que j'employais, pour éviter toute tournure de phrase qui laisserait penser à une approche normative des questions du chapitre. Je ne pouvais m'empêcher de me demander si un·e élève n'était pas à l'origine de la publication initiale, en me remémorant les remarques émises par tel·le ou tel·le élève qui auraient pu me mettre la puce à l'oreille.

Par ailleurs, j'ai souhaité ne pas aborder l'affaire en classe. Les premiers jours, j'étais d'abord trop impactée émotionnellement pour pouvoir en parler calmement. Et puis je craignais de raviver l'agitation qui s'était produite sur les réseaux sociaux, et de la transférer cette fois-ci au sein de mes classes. Heureusement, la qualité de la relation que nous avons créée avec les élèves dans les classes depuis le début de l'année ainsi que la confiance qui nous unissait dans la relation pédagogique m'ont donné de la force[9], tout comme le large soutien que m'ont manifesté à la fois mes collègues et mes proches.

J'ai décidé de ne pas porter plainte pour plusieurs raisons. D'abord, par peur de révéler mon identité, qui n'a pas été publiquement identifiée, même si j'étais facilement identifiable.

[5] On notera que, dans un contexte où les offensives de l'extrême droite à l'École augmentent, des initiatives collectives se multiplient. Ainsi, les syndicats proposent régulièrement des formations « École et extrême droite » et les associations disciplinaires commencent à organiser des colloques. Par exemple, en avril 2025, l'association Aggiornamento a organisé une journée d'étude « Que faire face à l'extrême-droite ? ». Des collectifs d'enseignants se sont par ailleurs récemment créés. Ainsi, l'enseignante de philosophie Sophie Djigo a créé avec d'autres collègues la CAALAP (Coordination Antifasciste pour l’Affirmation des Libertés Académiques et Pédagogiques) suite aux menaces qu'elle a subies. Cette structure porte l'ambition de publier des articles sur le sujet, de soutenir les collègues concernés et d'organiser des formations d'autodéfense.

[6] Un « Fait établissement » correspond à une démarche administrative interne à l'Éducation nationale et qui concerne des faits qui portent atteinte aux personnes. Cette démarche permet de signaler les faits aux autorités académiques et peut permettre de déclencher la protection fonctionnelle.

[7] La loi Le Pors de 1983 a institué la protection fonctionnelle, qui vise à protéger les fonctionnaires attaqués en raison de ou dans l'exercice de leur profession. Ce dispositif a été renforcé suite à l'assassinat de Samuel Paty, avec la circulaire du 2 novembre 2020. Cette circulaire contraint notamment les employeur·euses à assurer de leur « soutien renforcé et systématique » les personnel·les visés·es, et rappelle « la responsabilité de tous les échelons hiérarchiques dans la chaîne de signalement et de remontée de ces menaces ».

[8] La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a créé deux nouveaux délits : le délit d'entrave à l'enseignement prévoyant que « le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » et le délit de divulgation « d'informations permettant d'identifier ou de localiser une personne, dans le but de l'exposer à un risque immédiat d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique, ou aux biens ». Sur cette base, les enseignant·es attaqué·es peuvent faire des dépôts de plainte.

[9] Dans deux classes différentes, deux élèves sont venus me voir à la fin des cours pour me parler de la publication, en voulant m'informer avec bienveillance de ce qui se disait de mon cours sur les réseaux sociaux.

Ensuite, par fatigue : je n'avais pas l'énergie de me consacrer à une procédure judiciaire longue et d'envisager la tenue d'un procès.

Enfin, cette affaire m'a amenée à des interrogations quant à l'auto-censure dont on peut faire preuve en tant qu'enseignant•e (Pair, 2023) : allais-je arrêter d'aborder en classe les sujets trop polémiques, pour éviter que ce genre d'événement ne se reproduise ? Avec du recul et après de nombreuses discussions avec des collègues et mes proches, je refuse de m'autocensurer. Je vais donc continuer à aborder ces sujets par professionnalisme, en veillant du mieux possible à la présentation des diverses positions scientifiques en débat sur ce sujet. J'ai notamment décidé de rajouter, dans les synthèses destinées aux élèves, les références des travaux des sociologues qui travaillent sur ces questions, et ce d'ailleurs peut-être plus à l'attention des parents que des élèves eux-mêmes.

Remerciements

Je souhaite vivement remercier Agathe Foudi, Anne-Sophie Decroes et David Descamps, qui m'ont accompagnée avec patience et minutie durant la rédaction de cet article. Il et elles ont proposé de nombreuses améliorations tout en m'apportant un soutien bienveillant. Merci à elles et lui.

Bibliographie

Adet R., Gonzalez C., 11 juin 2023 « Intersexe : c'est binaire ou c'est rien », *Radio télévision suisse (RTS)*.

Beaubatie E., 2021, *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, Paris, La Découverte.

Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard, A., 2020, *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.

Buffet F.-N., Lafon L., 5 mars 2024, « L'école de la République attaquée : agir pour éviter de nouveaux drames », *Rapport d'information du Sénat n° 377*.

Chambat G., 2023, *Quand l'extrême droite rêve de faire école. Une bataille culturelle et sociale*, Vulaines sur Seine, Croquant.

Fillod O., 19 octobre 2017, « Des connaissances biologiques sur le sexe et la sexualité au service de l'égalité » (communication).

Laqueur T., 1990, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard.

Löwy I., 2003, « Intersexe et transsexualités : Les technologies de la médecine et la séparation du sexe biologique du sexe social », *Cahiers du Genre*, vol.34, n° 1, p. 81-104.

Oullion A., Girollet L., 12 mai 2025, « Les sciences sociales sont aussi attaquées au lycée », *Alternatives économiques*.

Pair S., 3 octobre 2023, « «La plupart des collègues s'autocensurent» : comment les «Parents vigilants», créés par Eric Zemmour, mettent sous pression des professeurs », *Radio France*.

Perez Tisserant E., 6 mars 2025, « Pour Trump et les gouvernements illibéraux, les chercheurs sont des ennemis », *Alternatives économiques*.

Richard G., 2022, *Hétéro, l'école ? Plaidoyer pour une éducation antioppressive à la sexualité*, Montréal, Remue-ménage.